

Compte-rendu entrevue avec Jacques Géraud, Préfet de Région
et Jérôme Bouet, DRAC Rhône-Alpes

10 avril 2008, dans les locaux de la Préfecture.

Présents dans la délégation :

Syndeac : Anne Robin (TNG/CDN) – Antoine Manologlou (CCN Rillieux)

SNSP : Guiliano Tenisci (Théâtre de Vienne)

Groupe des 20 : Gisèle Godard (Théâtre de Vénissieux)

Fédération des Arts de la Rue : Stéphane Bonnard - Bertrand Petit

Synavi : Fabrice Bernard – Alice Gutman

Coordination des Professionnels de la Loire : Philippe Zarch

SFA-CGT : Roland Bouilly

SMA : Gilles Garrigos

Après les salutations d'usage, tour de table des différents représentants présents dans la délégation.

Chacun présente brièvement son organisation et le secteur qu'elle représente. Tout le monde s'accorde à dire que les mesures annoncées concernant le secteur du spectacle vivant sont difficilement lisibles (chiffres variables, périmètre touché fluctuant, manque de clarté dans les objectifs poursuivis), mettent en danger des actions et des politiques mises en place durant de longues années pour des économies finalement très réduites au regard du budget de l'Etat et des déficits censés être comblés, et que les efforts consentis par la profession en termes de structuration et régulation de l'activité ne sont pas pris en compte. Le travail entamé depuis deux ans sur les conventions collectives notamment risque d'être mis à mal par les coupes budgétaires qui vont tendre la situation sociale.

Certains insistent sur l'aspect idéologique qui sous-tend les décisions puisque les lignes budgétaires les plus gravement atteintes portent sur l'action culturelle et le travail de médiation. Cela touchera tout particulièrement les petites compagnies et les structures de diffusion les plus fragiles.

Le SFA-CGT explique qu'il n'est pas anodin que se retrouvent côte à côte les représentants des salariés et artistes et ceux des employeurs du spectacle vivant, tous estimant que leur activité risque d'être mise à mal par les mesures annoncées.

M. Géraud prend la parole pour indiquer qu'il se félicite de cette rencontre, et notamment de la représentation large et unitaire présente. Il se dit conscient d'une complémentarité entre « les petits » et « les gros », et que « si les grosses structures sont détricotées, tout s'écroule ». Il poursuit en expliquant qu'il comprend tout à fait les inquiétudes énoncées et qu'il les partage (!). Notre étonnement est d'autant plus grand qu'il ajoute que « l'on a fait n'importe quoi sur ce dossier », qu'il y a eu « déficit de transparence et de concertation » et qu'il n'est « pas normal que l'on ne sache pas à quelle sauce nous serons mangés prochainement ». « Attention aux économies de bout de chandelle » ! Evoquant la LOLF, il estime que les décisions prises de réductions budgétaires générales vont à l'encontre du travail de diagnostic et d'ajustements découlant normalement de celle-ci. Il se dédouane, ainsi que Jérôme Bouët dans la foulée, en lâchant qu'en tant que fonctionnaire il ne fait qu'appliquer les décisions prises par le gouvernement. Discours démagogique ou pas, les seules informations importantes à retenir sont :

> Baisse des crédits en Rhône-Alpes de 1,2 millions d'euros (toujours -4% pour les scènes conventionnées, et environ – 600 000 € pour l'action culturelle). Mais il estime avoir en partie

obtenu satisfaction car l'année avait d'abord été annoncée à -6%... Se battent pour attirer l'attention de la Ministre afin de rétablir le niveau 2007 pour l'année 2008. Mais pour l'instant, il faut donc « faire aussi bien avec moins », et pour cela ils ont besoin de nous !

> Choix concerté entre Bouët et lui de préserver les plus grosses structures (Scènes Nationales, CDN, Opéra...) et de répartir ensuite des baisses « égalitaires » de subvention de 4% pour toutes les structures conventionnées.

> Baisse très importante de certaines lignes « marginales » (CQFD) : action culturelle, dispositifs spécifiques (culture à l'hôpital, etc), culture scientifique, éducation populaire, multimédia...

> Impossibilité à ce jour de savoir si un collectif budgétaire permettra de réinjecter ou « dégeler » certains crédits (décisions entre juin et l'automne).

> Crédits 2009-10-11 : aucune décision prise pour l'instant, n'en savent absolument rien. Son ressenti pour 2009 est « une progression, certainement pas, un maintien, il espère que oui ».

A nos questions concernant la RGPP et son impact sur les services de l'Etat liés à la Culture, M.Géraud répond qu'il n'y aura pas selon lui de remise en cause de la spécificité française de ministère de la Culture et de son rôle, que les DRAC seront maintenues (Fillon s'y serait engagé) et que les réorganisations et coupes budgétaires à venir toucheront plus vraisemblablement le secteur du patrimoine plutôt que celui du spectacle vivant. Le Préfet animera prochainement 8 services en région, dont une DRAC (« il est vital que notre spécificité culturelle, unique dans le monde, puisse être maintenue dans son esprit »). Il a parlé de « gestion de cavalerie » de l'Etat sur les crédits d'investissements du Patrimoine. « L'Etat doit régler ses dettes aux collectivités territoriales avant d'engager de nouveaux projets ! ». On sait que c'est aussi le cas dans le spectacle vivant.

Nous soulignons que les éléments apportés ce jour ne sont guère satisfaisants et n'incitent pas à l'optimisme. Il en convient et confirme qu'il est incapable aujourd'hui de nous dire si la situation va s'améliorer. Les actions et les mobilisations vont donc se poursuivre afin de faire prendre conscience au gouvernement des enjeux d'un désengagement de l'Etat du secteur culturel.

A la réponse de M. Géraud de sa préoccupation d'une plus grande concertation avec les acteurs pour les évolutions à venir (précisant que pour lui il n'y aura pas de baisse supplémentaire en 2009 mais un maintien de ce qui aura été fait en 2008), nous répondons par notre volonté de voir le Conseil Interprofessionnel être désormais un interlocuteur privilégié pour lui et la DRAC.

M. Géraud se déclare prêt à aller dans ce sens et demande à Jérôme Bouët de mettre en place le dispositif de travail. Départ de M. Géraud. Jérôme Bouët indique qu'il faut que nous reprenions contact pour avancer dans ce sens.

Quant à la question évoquée sur la convocation au commissariat, après avoir tenté de feindre une seconde ne pas être au courant, il dit que ceci devrait s'en tenir là, mais va se renseigner. Petite leçon de civisme quand même sur la nécessité de déclarer toute manifestation ou rassemblement, et qu'il y a une jurisprudence du Conseil d'Etat pour ne pas interdire de manifestation.

Durée de l'entrevue (1h 1/4)

NOUS VOUS INFORMONS

**QUE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
SE TIENDRA JEUDI 15 MAI 2008 DE 11H A 13H
AU TNP (SALLE CABARET)**

BIENVENUE A TOUS !